

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 1 (1856)
Heft: 4

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHAP. XII. — Préparatifs pour une bataille défensive.

CHAP. XIII. — Service de l'état-major pendant la bataille.

CHAP. XIV. — Service de l'état-major après la bataille.

CHAP. XV. — Combat isolé d'une division ou d'une brigade combinée.

CHAP. XVI. — Service des vivres en guerre.

CHAP. XVII. — Notions techniques.

L'ouvrage est accompagné de 9 planches et de 17 tableaux ou chapitres supplémentaires traitant des matières suivantes :

I et II. — Tableaux auxiliaires pour la dislocation en grand dans l'intérieur de la Suisse.

III. — Exemple d'une feuille de dislocation.

IV. — Exemple d'une position d'avant-postes avec cartes.

V. — Dessin d'un ordre de bataille.

VI. — Tableau des principales lignes d'opération dans l'intérieur de la Suisse.

VII. — Etat des chevaux de la Suisse.

VIII. — Tableau comparatif de la population et des ouvriers.

IX. — Exemple d'un tableau de marche.

X. — Exemple d'une ordonnance de marche.

XI. — Modèle d'une ordonnance de marche.

XII. — Moyens de transport par chemins de fer.

XIII. — Les rivières de la Suisse.

XIV. — Modèle d'une liste de pertes.

XV. — Exemple d'un rapport de combat.

XVI. — Modèle d'un journal des opérations.

XVII. — Explications pour les positions de combat, avec planches.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Voici les principales modifications qui ont été apportées aux nouveaux règlements d'exercice par la commission qui a siégé récemment à Berne.

Ecole du soldat. — On a rétabli les commandements de *marche* dans les *tournez* et *par files*, rétabli *en faisceaux* au lieu de *en pyramides*. Dans le maniement d'armes rétabli l'ancien port d'armes sous le commandement *en parade — armes!* pour les honneurs. *Le présentez, l'arme au bras, l'arme à volonté*, restent supprimés.

Ecole de compagnie. — Peu de modifications.

Ecole de bataillon. — La théorie que l'école de bataillon doit se faire au pas de course reste l'idée dominante. La formation du carré, est complètement changée. On n'est pas revenu à l'ancien carré; on n'a pas adopté non plus le nouveau, mais on a choisi un ordre de formation qui permet d'obtenir un carré d'après les mêmes règles, avec un nombre quelconque de compagnies d'infanterie (de une à six). On a introduit en outre des mouvements nouveaux au moyen desquels on pourra for-

mer directement et au pas de course, en carré ou en colonne de défense sur l'une de ses ailes, un bataillon déployé en ligne et qui serait subitement assailli par de la cavalerie. De même, on pourra mettre rapidement en défense, au milieu de son mouvement, un carré qui serait de même assailli au moment où ses divisions, marchant par échelons, se reformeraient en bataille. La commission a rétabli, en outre, la formation en bataille *par le flanc et par files*.

L'école d'infanterie légère du nouveau règlement a été maintenue.

Ecole de brigade. — Cette partie a été entièrement remaniée dans le but de laisser plus de latitude aux commandants de brigade pour leurs diverses formations.

Règlement général de service. — On a introduit de nombreuses modifications de détail. Le service des gardes entr'autres a été soumis à une refonte complète.

Les règlements ainsi révisés ont été rédigés et s'impriment actuellement en français; ils seront ensuite traduits en allemand.

Le gouvernement de St-Gall a adressé au Conseil fédéral un mémoire qui, s'il y était donné suite, entraînerait de nouveau à de graves changements dans le militaire suisse.

En vue de restreindre les charges des cantons et des citoyens, le mémoire demande entr'autres : 1° de nouvelles modifications à l'équipement de la troupe, et particulièrement la suppression de l'habit de grande tenue; 2° une simplification des marques distinctives des officiers, dans le genre de celle qui fut proposée il y a quatre ans; 3° la centralisation de l'instruction de l'infanterie entre les mains de la Confédération, ainsi que pour les armes spéciales.

Ce sont là, comme on le voit, des réformes fondamentales et auxquelles on ne saurait se laisser entraîner sans en examiner attentivement toutes les faces et toutes ses conséquences. Nous aurons sans doute occasion de revenir quelquefois sur cette matière, mais avant cela nous attendrons de voir si ces désirs de réforme ont réellement des racines sérieuses. Les gouvernements de Glaris et de Lucerne ont appuyé, il est vrai, ces requêtes auprès du Conseil fédéral, mais nous n'en croyons pas moins qu'elles ne répondent pas à un besoin senti; si elles n'émanaient d'autorités cantonales, nous jugerions même de telles requêtes trop intempestives pour en occuper actuellement le public.

Pour le moment, l'armée suisse a besoin essentiellement d'une chose, c'est de fixité et d'uniformité.

Voici plusieurs années qu'on expérimente; aujourd'hui l'on semble être arrivé à quelque chose d'uniforme en fait d'équipement; de grâce, sachons nous en tenir là. La meilleure de toutes les améliorations est, à notre avis, de savoir conserver ce que nous avons sans nous lancer dans de nouveaux perfectionnements et de nouvelles bigarrures qui ôteront à notre armée, encore pour une dizaine d'années, ce qui lui donne le cachet militaire, c'est-à-dire l'uniformité.

Quant à la centralisation de l'instruction de l'infanterie, nous croyons aussi qu'elle serait maintenant inopportune.

Les rassemblements fédéraux de cet automne auront lieu pour la 1^{re} division du 28 septembre au 11 octobre, dans les environs de Frauenfeld, et pour la 2^e du 3 au 16 septembre, dans les environs d'Yverdon.

La 1^{re} division sera commandée par le colonel Ziegler, ayant pour chef d'état-major le colonel Siegfried. Les commandants de brigade sont MM. les colonels Funk, Barmann, Zellweger; pour l'artillerie, M. le lieutenant-col. Herzog; pour la cavalerie, M. le lieutenant-col. Meyer; ingénieur, M. le capitaine Trefel.

La 2^e division sera commandée par le colonel Bourgeois, ayant M. le lieutenant-colonel Gonzenbach pour chef d'état-major. Les commandants de brigades sont MM. les colonels Salis, Veillard, Fogliardi; artillerie, M. le lieutenant-col. Crinsoz; cavalerie, M. le major Quinlet; ingénieur, M. le capitaine Guex.

Plusieurs officiers vaudois, à ce que nous apprenons, se proposent de demander l'autorisation d'assister aux manœuvres comme attachés à quelqu'un des états-major.

La réunion fédérale des officiers a eu lieu les 15 et 16 juin, à Schwytz, d'après le programme annoncé; environ 250 officiers y ont assisté; la plus grande cordialité y a régné.

En suite de la réorganisation de la légion suisse au service de France, plusieurs officiers ont été licenciés; il en a passé récemment dix-sept à Bienne. Le régiment doit être parti le 3 juin de Dijon, à destination de l'Algérie.

Le 1^{er} régiment de la légion anglo-suisse est toujours à Smyrne, et, d'après une correspondance du *Nouvelliste Vaudois*, il ne paraît pas devoir être licencié comme le bruit en a couru, ni même quitter prochainement Smyrne. Tous les jours il y a des exercices, le matin de 6 1/2 heures à 8 heures; le soir de 5 à 6 heures. L'arrivée des grandes chaleurs agit sensiblement sur l'état sanitaire des troupes; les malades ont augmenté depuis quelques temps; il y en a environ une centaine pour les trois bataillons.

On a campé quatre compagnies sous tentes, afin de donner plus d'espace dans les casernes et à l'infirmerie. Le 2 et 3 juin, il y a eu grand tir au fusil et au pistolet.

Lucerne. — Il y a actuellement sur cette place d'armes trois écoles différentes de recrues. Une école de recrues d'infanterie lucernoises, sous le commandement du commandant Belliger; une école fédérale d'artillerie de parc, commandée par le major Schädler, et une école fédérale d'artillerie de montagnes, fournie par les cantons du Valais et des Grisons, commandée par le major Schulthess. Ce dernier détachement a fait l'ascension du Rigi et doit faire aussi celle du Pilate.

Vaud. — Mardi dernier le second détachement de chasseurs de droite et de gauche a terminé son école, à Lausanne, en laissant de bons souvenirs du zèle, du bon esprit et de la belle tenue dont il a constamment fait preuve.

Jeudi, est entré en casernes le premier détachement de mousquetaires, comprenant un effectif de 250 soldats et 8 officiers. La première compagnie est commandée par M. le capitaine Vicat; la seconde par M. le capitaine Humbert.

— L'école des recrues d'artillerie, ouverte à Bière le 1^{er} juin, se terminera le 13 juillet. L'effectif de la troupe se compose de 80 Vaudois, 59 Genevois, 57 Neuchâtelois; formant une compagnie, commandée par M. le lieutenant Benoît, de Neuchâtel. Il est question, dit-on, pour la fin de l'école, d'une petite nouveauté qui aurait un côté instructif fort utile; il s'agirait d'une course en chemin de fer avec le matériel; la batterie s'embarquerait à Morges pour se rendre à Yverdon.